Délibération N°2024-001
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-200079044-20240229-2024-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2024
Publication : 02/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
(S.M.A.V.A.A.)
Mairie – 25 rue de la Mairie
18120 LURY SUR ARNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 29 février 2024

Objet : Débat d'orientation budgétaire

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 00, à la Mairie de Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Elus présents avec voix délibérative :
M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Erick AUDEBERT, Mme. Chantal CREPAT, Mme. Nicole SAUGET, Mme. Emilie COMPAIN, M. Bernard BAUCHER, M. Jean Paul DAVID, M. SIMONI *Suppléant de M. Jany GIBERT*, M. Jacques PALLAS, M. Jean-Jacques ONFRAY, M. Gilles GONTHIER *suppléant de M. François LEGNIER*

Présente sans voix déliberative: BELLAIR Angélique

Elus excusés :

M. Dominique LEVEQUE, M. Charles BABLIN, M. Romain GASSIPARD, M. Jany GIBERT, M. Olivier PERREAU, Mme. Sabine MOREVE, Mme. Anne-Elisabeth LE FELIC

Elus absents :

Alain BARDEY, M. Damien PRELY, M. Jany GIBERT, M. Jean Paul DAVID, Mme. Sabine MOREVE, M. François LEGNIER, M. Romain GASSIPARD, M. Rémy POINTEREAU, M. Yve GUESNARD.

Pouvoir :,
M. Charles BABLIN donne pouvoir à Mme SAUGET Nicole
M. Dominique LEVEQUE à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Secrétaire de séance : Mme Nicole SAUGET

Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de présents avec voix délibérative : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 13

Date de convocation : 20 Février 2024

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales du syndicat pour son projet de budget primitif 2023 sont définis dans le débat d'orientation budgétaire 2023.
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;
Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Délibération N°2024-001

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Prévoit les dépenses et les recettes suivantes :

DEPENSES 2024 €	RECETTES 2024 €
TABLEAU	
Site n° 3 : St Georges sur Arnon	
Etude complémentaire (elle sera suivie de travaux) : **69 492 €** Report 2023 **11 316 €** Avenants 2024 sur Etude **553 847 €** Travaux **634 655 €** au **Total**	AELB : 40 404 € + 276 923 € REGION : 110 769 € CD : 55 385 € SMAVAA : 40 404 € + 110 770 €
Site N°10 : Lavoir de Massay	
Travaux : **39 122.94 €** mise en place de banquettes végétalisées + recharge granulométrique	AELB : 19 561 € RCVL : 7 824 € CD 18 : 3 912 € SMAVAA : 7 825 €
Panneau de communication : **3 600 €**	AELB : 2 160 € CD 18 : 720 € SMAVAA : 720 €
Site N°11 vannage des Molènes Massay	
Travaux : **34 490 €** restauration des berges, création de banquettes végétales et effacement d'ouvrage	AELB : 24 143 € RCVL : 10 347 €
Effacement (Hors liste 2) et aménagement d'ouvrages dans le 36	
Travaux : 19 800 €	AELB :à confirmer
Effacement (Hors liste 2) et aménagement d'ouvrages dans le 18	
Travaux : 18 360 €	AELB :à confirmer
Inventaire ZH	
Etude inventaire zones humides (pas de travaux prévus dans l'immédiat) **66 228 € dont 17 427,60 € en report 2024**	AELB : 32 555 € CD 18 : 19 533 € SMAVAA : 14 140 € Budget total : 66 228 € (2022-2023)
Suivis Milieux aquatiques	
Suivis Terana : **9 906 € au lieu de 7 890 €**	AELB : 3 516.67 € CD 18 : 2 110 € SMAVAA : 4 249.33 €
Diagnostic écologique	
1 920 € prévisionnel 2024	AELB : 960 € SMAVAA : 960 €
Communication	
12 000 € prévisionnel 2024	AELB : 7 200 € CD 18 : 1 680 € SMAVAA : 3 120 €
Entretien	
Travaux : **6 120 €**	SMAVAA : 6 120 €
Fonctionnement	
Forfait de fonctionnement : **12 000 €**	AELB : 7 200 € RCVL : 2 400 € SMAVAA : 2 400 €
Poste adjoint administratif	
20 100 €	AELB : 12 060 € SMAVAA : 8 040 €
Poste chargée de mission	
34 200 €	AELB : 20 520 € RCVL : 6 840 € SMAVAA : 6 840 €

Délibération N°2024-001

Décide à l'unanimité d'établir, et d'inscrire au budget ces futures dépenses et recettes.

Ainsi Fait et délibéré à LURY-SUR-ARNON le 29/02/2024

Le Président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Nicole SAUGET